

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**En date du 16 DECEMBRE 2015 à 18H30**

<b>Date de convocation :</b>	10 Décembre 2015
<b>Lieu de la réunion :</b>	Salle du Conseil Municipal
<b>Président :</b>	Madame Corinne VIGNON- ESTEBAN
<b>Secrétaire de Séance :</b>	Madame Myriam ALZAGA

**Etaient présents :**

1. Madame Corinne VIGNON ESTEBAN
2. Monsieur Patrick GRIGIS
3. Madame Aurore MERVILLE COMET
4. Monsieur Michel GODARD
5. Monsieur Raphaël LANGLAIS
6. Monsieur Christian CHEVALLIER
7. Madame Anne-Laure BONATO
8. Monsieur François MERVILLE
9. Madame Myriam ALZAGA
10. Madame Claudette FAGET
11. Monsieur Didier CORTES
12. Madame Bernadette FAURE
13. Monsieur Jean Pierre FOUCHOU
14. Madame Anne-Lise CAMUS

**Ont donné procuration :**

- |                             |                          |
|-----------------------------|--------------------------|
| 15. Madame PINEL            | Procuration à Mme FAGET  |
| 16. Monsieur Robert JORDAN  | Procuration à M. GRIGIS  |
| 17. Madame Christine MUNICH | Procuration à Mme BONATO |
| 18. Monsieur Gérard PRADEL  | Procuration à Mme VIGNON |
| 19. Monsieur Michaël HAHN   | Procuration à M. GODARD  |

Madame le Maire ouvre la séance. Elle accueille les participants, elle est ravie de constater qu'il y ait autant de public présent au Conseil Municipal certainement dû à un horaire plus approprié. Madame CAMUS émet une objection. Mme le Maire annonce que désormais, les Conseils Municipaux auront lieu à 18h30. Mme le Maire procède à l'appel et cite les procurations. Mme CAMUS demande des nouvelles de M. JORDAN qui est toujours hospitalisé. Madame le Maire résume l'état de santé de M. JORDAN. Elle annonce que la secrétaire de séance sera Mme Nathalie AYZAC. M. CORTES demande à ce que par rapport à la nomination de la secrétaire au tout début du mandat de Mme le Maire il avait été émis le souhait que la secrétaire de séance devait être membre du Conseil Municipal. Mme le Maire annonce que la secrétaire de séance soit Mme ALZAGA soit la secrétaire de séance, cependant elle rappelle que le Conseil Municipal est enregistré, retranscrit et mis en ligne sur le site internet. Elle rappelle l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé aux participants.

1. Lecture et approbation du PV de la séance du 3 novembre 2015

DELIBERATION N°2015-59 - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1<sup>ier</sup> Septembre 2015. *Adopté à l'unanimité.*

DELIBERATION 2015-60 MODIFICATION DES CONDITIONS D'OCTROI DU REGIME INDEMNITAIRE AUX AGENTS DE LA FILIERE ANIMATION. *Adopté à l'unanimité*

DELIBERATION 2015-61 PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE A TEMPS NON COMPLET. *Adopté à l'unanimité*

DELIBERATION 2015-62 PRIME DE FIN D'ANNEE. *Adopté à l'unanimité*

DELIBERATION 2015- 63 DELIBERATION AUTORISANT MADAME LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE POUR LE RAMASSAGE DES FEUILLES – CONVENTION SIGNEE ENTRE LA COMMUNE DE FLOURENS ET TOULOUSE METROPOLE (POLE EST). *Adopté à l'unanimité*

DELIBERATION 2015-64 OPERATIONS FONCIERES – COMMUNE DE FLOURENS – DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUEE 2 RUE DES LILAS. *Le Conseil Municipal vote : 14 pour 4 Contre 1 abstention.*

DELIBERATION 2015- 65 OPERATIONS FONCIERES – COMMUNE DE FLOURENS – DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUEE A L'ANGLE DE LA RUE DES BLEUETS ET DE LA RUE DU COLLEGE. *Le Conseil Municipal vote 15 pour 4 Contre.*

DELIBERATION 2015-66 DELIBERATION DÉCIDANT DE L'OUVERTURE DES DONNÉES PUBLIQUES DE LA VILLE DE FLOURENS. *Adopté à l'unanimité*

DELIBERATION 2015-67 DELIBERATION AUTORISANT MADAME LE MAIRE A SOLLICITER DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET D'INVESTISSEMENT - CONSTRUCTION DU PÔLE ENFANCE JEUNESSE. *Le Conseil Municipal décide par 15 voix pour et 4absentions.*

DELIBERATION 2015-68 AUTORISANT L'ACHAT D'UN RADAR PEDAGOGIQUE ET AUTORISANT LA DEMANDE DE SUBVENTION AFFERENTE.  
*Adopté à l'unanimité*

DELIBERATION 2015-69 AUTORISANT L'ACHAT D'UNE SALEUSE ET AUTORISANT LA DEMANDE DE SUBVENTION AFFERENTE. *Voté à l'unanimité:*

DELIBERATION 2015-70 RELATIVE AUX COMPETENCES DE LA METROPOLE : ELARGISSEMENT DES COMPETENCES – COMPTETENCES FACULTATIVES

*Voté à l'unanimité*

DELIBERATION 2015-71 D'APPROBATION DU RAPPORT CLECT (COMISSION LOCALE D'EVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES) POUR LES COMMUNES

*Voté à l'unanimité.*

Décisions Modificatives adoptés à l'unanimité. Madame le Maire énumère les décisions modificatives.

Je vous demande de voter ce PV.

*Vote à l'unanimité.*

Madame le Maire poursuit en présentant Sandra Tinnes qui va remplacer Suzanne Blanc, partie à la retraite. Elle rappelle que Madame Abadie part à la retraite au 4 janvier, un 3ieme agent M. Boreillo part travailler en qualité de brigadier-chef sera muté au 31 décembre à Villeneuve Tolosane et sera avec 6 Policier Municipaux, Anabel DRAY part au 31 décembre pour un projet personnel.

Bernadette FAURÉ : C'est un projet qui a été pris rapidement?

Mme le Maire: Oui elle l'avait peut-être imaginé depuis longtemps.

Aurore MERVILLE COMET: elle nous en avait parlé il y a un mois et demi puisqu'elle avait fait un préavis de départ.

## 2. Décisions du Maire

Madame le Maire poursuit son ordre du jour avec les décisions du Maire et rappelle la délibération du 1ier décembre 2014 concernant le point numéro 4 permettant la prise de décision du Maire concernant la préparation, la prestation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par le décret N. 2013 - 1259 - du 27 décembre 2013 soit pour un montant de 207 000 € ainsi que toutes décisions concernant leur avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Décisions du Maire: Le poste de transformation électrique P2 au niveau de la digue va être embelli avec une fresque, une subvention de 1500 € est allouée à la commune pour payer un peintre qui fera certainement un trompe l'œil.

## Choix du prestataire pour le serveur informatique

Rafaël LANGLAIS: Depuis deux semaines la mairie est équipée d'un serveur informatique qui permet aux agents de travailler sur une base commune sécurisée et avoir les droits d'accès par rapport aux fonctions de chacun. La consultation a été lancée sur 3 soumissionnaires Agora Vita, Actua et Berger Levraut qui a été retenu pour une somme globale de 12474€ qui comprend tout le matériel, les prestations de service info gérance et la maintenance, c'est un contrat de 3 ans. Agora Vita était beaucoup plus cher 16250€ TTC et Actua 14617€TTC. Le serveur est composé des disques durs pour la sécurité des données et aussi d'une sauvegarde automatique qui se fait toute les nuits à 23h. C'est déjà mis en place et en fonctionnement et l'ATD a redéployé tous les logiciels métiers qui sont maintenant sur le serveur.

Corinne VIGNON: Excellent travail, car chaque poste était indépendant et la gestion des dossiers était extrêmement compliquée.

Rafaël LANGLAIS : Si le PC qui faisait office de serveur tombait en panne il n'y avait plus d'accès aux données.

Corinne VIGNON: Exactement il n'y a jamais eu de sauvegarde de données en Mairie Et donc c'était extrêmement important. Point numéro 2.

Didier CORTES: J'ai une remarque Madame le Maire, vous avez présenté le point numéro 2 en précisant qu'il s'agissait d'une délibération en vertu du 1ier décembre 2014. Or il n'y a pas eu de Conseil Municipal le 1ier décembre 2014.

Corinne VIGNON : c'est une erreur. C'est le 1ier septembre.

### ✓ ADMINISTRATION GENERALE

3- Consultation sur l'opportunité de créer un boulodrome (point inscrit à l'ordre du jour en vertu de l'article 1112-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame le Maire garde la parole.

Une consultation au niveau de la population a été faite, nous avons regardé le fichier. Nous n'allons pas rentrer dans le détail, sachez que nous avons référencé 21 personnes qui sont inconnues sur la commune de Flourens, je ne connais pas Aïda Sanchez, Cindy Rognon, Sandrine Pointé, Gaëlle Pesti, Thierry Mur... En tous cas, toutes ces personnes ne sont pas inscrites sur les listes électorales de la commune. Je vais vous relire l'intitulé de la consultation de la population était " *Dans le cadre de l'article L 1112-16 du code général des collectivités territoriales, nous souhaitons que le projet de construction sur la commune d'un boulodrome couvert et de ses annexes soient soumis à la consultation de la population ce boulodrome a été budgétisé à hauteur de 470 000€ sur le budget 2015*". Pour rappel, l'article dit bien : « *dans une commune, 1/5ème des électeurs inscrits sur les listes électorales, et dans les autres collectivités territoriales 1/10ème des électeurs, donc ce n'est pas notre cas, peuvent demander à ce que soit inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de la collectivité l'organisation d'une consultation sur toute affaire relevant de la décision de cette assemblée relevant de la décision de cette assemblée. Dans l'année, un électeur ne peut signer qu'une seule demande tendant à l'organisation d'une consultation par une même collectivité territoriale. Le ou les organisateurs d'une demande de consultation dans une collectivité territoriale autre que la commune sont tenus de communiquer à l'organe exécutif de cette collectivité une copie des listes électorales des communes où sont inscrits les auteurs de la demande. La décision d'organiser la consultation appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale.* » Donc la demande nous est faite. Je rappelle à l'assemblée délibérante que nous avons déjà engagé des dépenses concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage, puisque nous l'avons fait avec M. Lasserre, et d'autre part le point 39 de notre programme était la construction d'un boulodrome couvert, notons d'ailleurs qu'il avait été prévu dans le programme de nos collègues précédemment. Je vous demande de voter pour la consultation ou contre une consultation citoyenne, si vous avez des points à relever...

Aurore MERVILLE COMET: Nous avons déjà passé cette délibération au Conseil Municipal, une première fois je tiens à le préciser et il y a eu un vote contre.

Corinne VIGNON : Très bien.

Didier CORTES: effectivement cela a été passé en Conseil Municipal au mois de mai et la demande émanée d'élus et le texte de loi prévoyait que cette demande puisse émaner de la population c'est pourquoi nous avons fait cette demande de consultation.

Corinne VIGNON : Bien sûr

Didier CORTES: C'est pour répondre à la remarque qui vient d'être faite, effectivement nous savons que c'est passé puisque nous l'avons demandé.

Corinne VIGNON : Maintenant je vais vous demander de voter pour une consultation citoyenne ou pas.

*Qui est contre? Qui s'abstient? Qui est pour? Je vous remercie.*

*14 voix contre, 4 voix pour, 1 abstention*

4- Délibération autorisant Madame le Maire à signer une entente intercommunale entre Drémil-Lafage et Flourens pour l'entretien du terrain d'honneur de football

Patrick GRIGIS: Nous en avons déjà parlé lors du vote du budget, nous devons trouver un cadre légal permettant de donner une participation financière pour l'entretien du terrain d'honneur de Drémil, terrain sur lequel jouent des adhérents de l'association de foot qui habitent Flourens et qui habitent Drémil aussi et donc un terrain qui nécessite beaucoup d'entretien pour qu'il soit aux normes pour pouvoir faire des matchs seniors. Ils ont environ 35000€ de dépenses par an pour la mise aux normes du terrain donc il nous semblait logique et pertinent de participer en partie dans la mesure de nos possibilités à ces frais. Cela nous oblige à créer une entente, nous avons réussi à la simplifier au maximum, cette entente est constituée d'élus de Drémil et de Flourens qui vont se réunir une fois par an et vont déterminer

la participation de chaque commune dans ces dépenses. Sachant que nous avons déjà budgétisé sur 2015, 10000€ ainsi que l'achat d'une paire de but rétractable, c'est ce qui figure dans le projet pour cette année et cette participation se révisé tous les ans. Vous avez lu le détail, il y a des articles réglementaires, nous sommes arrivés à un compromis, un texte qui est validé par l'ATD également, nous sommes engagés pour un an renouvelable et nous ne sommes pas tenus de donner à chaque fois la même somme.

Bernadette FAURÉ : Je voudrais poser une question, c'est à la demande de Flourens?

Corinne VIGNON : C'est à la demande de Drémil

Bernadette FAURÉ : je pensais que Flourens avait émis le souhait.

Corinne VIGNON : Flourens avait émis le souhait par rapport à la convention. Flourens est complètement d'accord pour soutenir le football. Avec les réductions de dotations de l'état, Drémil ne peut pas supporter seul l'entretien de ce terrain, cela me paraît être solidaire vis-à-vis de la commune et de nos équipes de football.

Bernadette FAURÉ : Mais nous n'avons plus d'enfants qui jouent sur Flourens, c'est ce que je ne comprends pas.

Patrick GRIGIS : Le terrain d'honneur c'est pour les équipes séniors, il y a 2 équipes Séniors et une équipe féminine.

Bernadette FAURÉ : D'accord.

Patrick GRIGIS : Ces 35 000 € de frais d'entretien c'est uniquement pour que le terrain soit aux normes et que ces 2 ou 3 équipes puissent faire leurs championnats.

Corinne VIGNON : C'est de l'entretien. Sachez que notre terrain est très occupé. Nous avons dans le public des amateurs de football et le terrain est plein.

Patrick GRIGIS : C'est surtout le fait que le terrain de Drémil ne nous sert que pour les matchs pas pour les entraînements. Ils ont un terrain pour les entraînements comme celui de Flourens, qu'ils utilisent pour les entraînements, et le terrain d'honneur est utilisé pour les matchs, il est aux normes aussi bien pour l'éclairage que pour la hauteur de l'herbe, un entretien assez conséquent à faire dessus. Ils nous ont fourni les différentes factures du prestataire. Ce sont des travaux...

Corinne VIGNON : énormes

Patrick GRIGIS : Nous ne pouvons pas baisser ces coûts-là. Ils nous avaient sollicité et nous avons trouvé tout à fait normal, à partir du moment où il y avait des gens de Flourens qui l'utilisait.

Corinne VIGNON : C'est la logique.

Patrick GRIGIS : C'était la difficulté qu'avait soulevé M. CORTES quand nous avons préparé le budget, c'était justement d'avoir un cadre qui permettait de donner une participation financière et ce cadre nous l'avons trouvé en proposant cette entente qui peut être supprimée de manière unilatérale ou d'un commun accord.

Bernadette FAURÉ : Qui sont les 3 conseillers municipaux?

Corinne VIGNON : j'allais y venir. Donc il me faut 3 conseillers qui suivent cette entente, Monsieur GRIGIS a suivi cette affaire de A à Z, il me semble nécessaire qu'il y soit, dans la mesure où Madame le Maire de Drémil est également dans l'entente, elle doit y être et ensuite une personne peut se désigner. Qui est intéressé ? Oui...Christian Chevallier. Donc ces 3 personnes peuvent représenter Flourens dans cette convention.

Didier CORTES : J'ai deux ou trois petites questions, pourquoi nous n'avons pas pu mettre en place une convention beaucoup plus simple ?

Patrick GRIGIS : Nous avons proposé de mettre en place une convention plus simple, le cadre ne collait pas par rapport à une participation régulière sur les frais bien identifiés.

Corinne VIGNON : Et d'autre part, nous avons consulté Madame DURUT, la trésorière qui souhaitait une entente. Pour pouvoir payer entre communes.

Didier CORTES : D'accord, après sur le projet, sur l'exposé, vous notez l'association qui regroupe les habitants des deux communes, mais je pense que nous pouvons mettre aussi les communes extérieures.

Corinne VIGNON : Oui, c'est vrai il y a la commune de Mons. Nous pouvons.

Patrick GRIGIS : Oui mais c'était une convention entre Drémil et Flourens

Didier CORTES : Oui mais sans citer la commune de Mons, parler de communes extérieures.

Corinne VIGNON : Il n'y a pas d'objection à cela.

Didier CORTES : Et l'autre élément c'est sur le montant, j'ai entendu qu'il y avait 31 000 € de dépenses.

Corinne VIGNON : 35 000€

Didier CORTES : Quelles sont les répartitions ?

Patrick GRIGIS : Eux, souhaitent des termes bien identifiés pour la participation de chaque commune, ce qui n'était pas à notre avantage, que ce soit le nombre de licenciés de chaque commune ou autre, donc nous ne sommes pas rentrés dans ce genre de considération. Nous allons fixer la participation que nous pouvons leur donner. Nous sommes libres par rapport à cela, l'entente validera juste le montant que nous aurons discuté en amont. Et si en 2016, nous ne pouvons y mettre que 6 000 €, nous ne mettrons que cette somme -là.

Didier CORTES : Vous ne pensez pas qu'à terme cela puisse être compliqué à gérer ?  
Si ce n'est pas écrit en terme de répartition ?

Corinne VIGNON : C'est ce que nous leur avons dit, c'est révisable. De plus, nous avons commencé à aérer notre terrain d'entraînement, il y a une dépense de 3500 € qui a été faite pour : sabler, aérer le terrain pour le bien être des footballeurs, et nous leur avons dit que nous voulions l'entretenir de plus en plus et que 12 000 € était et sera toujours le maximum. Surtout que cette année, sur les 12 000 €, il y a 2 000€ qui correspondent aux cages de foot. Nous avons déjà signifié que pour l'année prochaine ce serait plus difficile.

Patrick GRIGIS : Nous avons calculé ce montant là pour cette année en fonction des dépenses que nous avons eu déjà, nos propres charges sur le stade de Flourens, il se trouve que ces charges augmentent puisque nous avons un entretien annuel effectué qui n'était pas fait jusqu'à maintenant qui nous coûte 3 000 et quelques euros de plus, automatiquement on réajuste et on révisé, mais c'est à notre initiative. Sur l'article 4 concernant les dispositions financières, il n'y a rien de figé. Il n'y a pas noté que chaque année ce montant- là est renouvelé.

Corinne VIGNON : Nous le verrons sur la longueur, nous ajusterons.

Aurore MERVILLE COMET : C'est annuel.

Corinne VIGNON : Bien sûr, tout est révisable.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Soit le terrain est pour les matchs officiels, s' il est d'intérêt communautaire, c'est-à-dire c'est un terrain pour la commune de Flourens comme pour la commune de Drémil.

Corinne VIGNON : Bien sûr

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Mais s'il n'est utilisé que pour les matchs ? Je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas une répartition qui soit plus fiable et pérenne pour le futur. Parce que si demain vous dites : nous ne voulons pas continuer, Drémil va devoir rajouter pour le fonctionnement.

Aurore MERVILLE COMET : C'est un terrain communal

Corinne VIGNON : Cela appartient à Drémil

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Donc s'il appartient à Drémil alors pourquoi donner 10 000 € ?

Corinne VIGNON : Parce que nous l'utilisons aussi, c'est de la logique communautaire.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Non mais...

Patrick GRIGIS : Je vais le tourner autrement si dans les équipes Séniors de l'entente

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : soit nous avons une meilleure répartition, soit...

Corinne VIGNON : Nous faisons un effort énorme, puisque cela n'a jamais été fait de participer à l'entretien de ce terrain, alors soit nous nous disons : « nous avons envie de dépenser 17 000 € ou 20 000 € », soit nous nous disons à minima, « nous vous donnons 10 000 €, soyez-en satisfaits car c'est ce que nous avons négocié ». Qu'est-ce qui vous fait rire M. CORTES ?

Didier CORTES : Soyez satisfaits, je trouve que nous ne sommes pas dans une logique intercommunale.

Corinne VIGNON : Quelle était la logique de coopération intercommunale avant ? Jamais sous votre mandat vous n'aviez participé alors que c'était une demande.

Didier CORTES : Non, il n'y a jamais eu de demande.

Corinne VIGNON : Ce n'est pas du tout ce que dit le Maire de Drémil.

Bernadette FAURÉ : Nous n'avons jamais eu de demande.

Didier CORTES : Il n'y a jamais eu de demande.

Corinne VIGNON : En tous cas c'est la première année.

Patrick GRIGIS : Ce n'était pas l'objet, là nous avons dans le budget ces 12 000 €, il fallait un cadre pour pouvoir les verser, il est proposé par le biais de cette convention et de la création de l'entente c'est pour 2015, début d'année 2016 nous aborderons la participation pour l'année prochaine.

Corinne VIGNON : Cela a été une négociation.

Patrick GRIGIS : Par ailleurs nous avons demandé à avoir toutes les utilisations du terrain pour les matchs, il faut voir s'il y a des matchs qui sont annulés à quoi cela correspond en terme d'utilisation sur une année, on va voir sur 2015 puis nous ajusterons sur 2016.

Anne-Lise CAMUS : Sur l'entretien du Club-house il n'est pas prévu qu'ils participent ?

Corinne VIGNON : Sur l'entretien de leur Club-House, vous croyez que nous allons participer ?

Anne-Lise CAMUS : Je ne sais pas.

Corinne VIGNON : Non, je vous le dis.

Patrick GRIGIS : cela a été enlevé dans la convention.

Corinne VIGNON : Normal, ils ont un terrain d'entraînement.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Nous parlons du terrain de foot communautaire.

Corinne VIGNON : La question vient d'être posée..

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Nous ne parlons que de cela.

Aurore MERVILLE COMET : Ils utilisent aussi le nôtre pour les matchs d'entraînement.

Corinne VIGNON : Comme nous utilisons le leur pour les matchs d'entraînement.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Nous avons l'autorisation d'utiliser un terrain de foot aux normes de la fédération de foot. Donc nous n'en avons pas, nous de terrain de foot aux normes pour les matchs donc nous allons utiliser celui de Drémil.

Corinne VIGNON : Et cela ne vous paraît pas normal de participer ?

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Mais oui c'est normal que nous participions.

Corinne VIGNON : Je suis ravie de vous l'entendre dire.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : A partir du moment où nous ayons une participation pérenne.

Corinne VIGNON : Pour la participation pérenne nous avons le temps pour le voir. J'ai une relation pérenne avec Madame le Maire.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Madame le Maire de Drémil dit qu'elle avait fait la demande à l'ancienne équipe.

Corinne VIGNON : Oui.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Ce n'est pas vrai. Je suis désolé.

Patrick GRIGIS : Indépendamment à cela, nous avons 3 personnes de Flourens à siéger dans cette entente et il y aura 3 personnes de Drémil également, c'est justement moins contraignant pour nous, cette convention telle qu'elle a été finalisée et nous laisse toute la liberté quant à nos décisions. Ce n'est pas Drémil qui nous impose.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Cela nous l'avons compris, ce n'est pas cela le problème.

Corinne VIGNON : J'ai bien compris

Patrick GRIGIS : Pour une information qui n'est peut-être pas précisée noir sur blanc disant que ce sera 12 000 € maximum, c'est le maximum que nous avons donné cette année et nous n'irons pas au-delà, si vous souhaitez qu'une telle clause soit rajoutée.

Corinne VIGNON : Mais c'est annuel. C'est du bon sens.

Rafaël LANGLAIS : Si Drémil- Lafage avait obligé à une telle répartition de cette convention, tout est favorable à Flourens que ce qui est là, je ne trouve pas cela si logique qu'il y ait une clé de répartition. Si cela vous sécurise d'avoir répartition...(inaudible) nous pouvons mettre en place si tout le monde est d'accord.

Patrick GRIGIS : La difficulté aurait été de mettre en place une clé de répartition pour justifier que ce soit 12 000 sur 35 000, trouver les justes critères.

Corinne VIGNON : Nous allons passer au vote. Au niveau des personnes, nous sommes bien d'accord : M. GRIGIS, M. CHEVALLIER, et moi-même. Mais il ne faut pas le voter.

Didier CORTES : Si il faut le voter.

Corinne VIGNON : Les personnes sont désignées.

Didier CORTES : Chaque Conseil Municipal désigne ses 3 membres. Ce n'est pas moi qui l'ai écrit quand même.

Corinne VIGNON : Oui nous désignons, nous ne votons pas. Ils sont désignés. C'est une convention.

Qui est contre cette convention ?

Didier CORTES : Je ne parle pas de cela, je parle de la désignation.

Aurore MERVILLE COMET : En plus c'est une convention qui va jusqu'au 31 décembre 2015. Cela veut dire que nous sommes depuis une demi-heure sur un sujet valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Didier CORTES : Bon nous passons au vote...Non mais nous perdons du temps...

Corinne VIGNON : Nous sommes bien d'accord.

Didier CORTES : Vous dites le vote ce n'est pas la peine. Bien sûr que c'est la peine c'est écrit...

Corinne VIGNON : Alors attendez, nous n'allons pas y passer des heures.

Patrick GRIGIS : A partir du moment où Madame le Maire a demandé qui souhaitait se présenter en tant que 3<sup>ème</sup> personne et que mis à part M. CHEVALLIER, personne ne s'est proposé, surtout qu'il n'est pas précisé, que chaque conseil....

Corinne VIGNON : Nous allons faire un vote conjoint. Pour la délibération permettant d'adopter la convention et les trois personnes désignées préalablement, qui vote contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

*15 voix pour et 4 abstentions*

5- Election d'un nouveau représentant suppléant délégué au SDEHG

Corinne VIGNON :

M. LANGLAIS ayant pris en main certains travaux sur la commune, je propose qu'il soit désigné comme délégué au SDEHG en remplacement de Mme FAGET. Il me semble que M. LANGLAIS a des compétences techniques. D'autres personnes veulent-elles se présenter comme délégué suppléant ?

Nous allons passer au vote.

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie*

*Vote à l'unanimité*

6- Délibération arrêtant la liste des dimanches pouvant faire l'objet d'une dérogation au repos dominical

Corinne Vignon garde la parole.

Vous avez lu la délibération avec une suggestion du Conseil Départemental du Commerce le CDC, avec 7 dimanches ouverts. Ceci doit faire l'objet d'une délibération puisque cela passe en Conseil Métropolitain demain. Est-ce que vous avez des questions ?

Nous allons passer au vote. *Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*Vote à l'unanimité*

✓ **PETITE ENFANCE**

7- Modification des statuts de la crèche intercommunale Flourens-Pin-Balma

Aurore MERVILLE-COMET: Lors de la dernière assemblée générale du SIPEBE, nous avons été confronté à une absence de clés de répartition.

Corinne Vignon : Justement, là il n'y en avait pas. Depuis combien de temps ?

Aurore MERVILLE-COMET: Depuis la création du syndicat

Corinne Vignon : Depuis la création du syndicat, il n'y avait pas de clé de répartition

Aurore MERVILLE-COMET: Nous avons refait entièrement les statuts du SIPEBE avec commune de Pin-Balma. Ces statuts ont été votés au niveau du syndicat et ils doivent être votés au Conseil Municipal de Flourens et au Conseil Municipal de Pin-Balma. Vous avez eu l'occasion de les lire, les dispositions financières ont été précisées au moyen de formules de calcul, pour la crèche et pour le RAM ainsi que la participation du personnel et des collectivités territoriales puisqu'avant les agents faisaient les travaux dans la crèche et dans le RAM sans qu'aucune contrepartie financière n'ait été adopté d'un côté ou de l'autre, sans que nous sachions exactement qui faisait quoi. Tout a été fixé dans les statuts. Si vous avez des questions ?

Corinne Vignon : Sur les clés de répartition.

Didier CORTES : Alors vous allez m'expliquer s'il n'y a pas de clés de répartition comment font les communes pour payer au syndicat ?

Aurore MERVILLE-COMET: Il y en avait une sauf que Pin-Balma prenait des clés de répartition qui n'étaient pas écrites.

Didier CORTES : C'était la même que la nôtre.

Aurore MERVILLE-COMET: Non

Corinne Vignon : Non. Pas du tout

Aurore MERVILLE-COMET: J'ai arrêté la commission et Mme BRUNIQUEL pourra vous le dire.

Didier CORTES : oui justement.

Aurore MERVILLE-COMET: Que lors de ce calcul-là, la clé de répartition qui avait été prise ne montrait pas les mêmes chiffres pour Flourens et pour Pin-Balma.

Didier CORTES : oui c'est normal

Aurore MERVILLE-COMET: Non nous n'utilisons pas les mêmes chiffres dans les rapports des communes pour calculer le montant qui était alloué à chaque Commune.

Vous n'étiez pas à la commission il me semble ?

Didier CORTES : Non, par contre j'étais à la création du Syndicat.

Aurore MERVILLE-COMET: Parce que vous étiez démissionnaire.

Didier CORTES : j'étais à la création avec Jean-Pierre FOUCHOU de la clé de répartition avec les élus de Pin-Balma.

Aurore MERVILLE-COMET: Alors où est la délibération ? Des clés de répartition ? Il n'y en a pas. Nous l'avons cherché dans tous les Conseils Municipaux il n'y en a jamais eu.

Didier CORTES : Et le trésorier de Balma, il payait les communes, il payait le syndicat sans qu'il y ait de clés de répartition, sans délibération.

Anne-lise CAMUS : En tous cas nous, nous l'avons.

Aurore MERVILLE-COMET: Dans les statuts du (inaudible) il n'y a rien.

Corinne Vignon : De toutes façons si nous l'avons changé, s'ils l'ont accepté...

Didier CORTES : Mais vous ne l'avez pas changé la clé de répartition.

Aurore MERVILLE-COMET: Nous allons prendre les chiffres d'il y a deux ans et puis nous verrons si nous tombons sur les mêmes chiffres.

Didier CORTES : Oui.

Corinne Vignon : Je comprends M. CORTES que vous disiez oui, vous ne pouvez pas dire non, ce n'est pas possible.

Didier CORTES : Mais je ne peux pas dire non à quoi ?

Corinne Vignon : Vous ne pouvez pas dire non parce que ce serait gênant, mais la réalité est là.

Aurore MERVILLE-COMET: Si vous cherchez les statuts du SIPEBE vous allez les trouver et ils vous montreront bien que sur les anciens statuts il n'y avait pas de clés de répartition.

Corinne Vignon : Sortez-moi simplement la délibération. Trouvez là, vous me l'amenez et vous la publiez sur la Gazette.

Didier CORTES : Bien sûr

Corinne Vignon : Et nous verrons la différence entre celle-là et celle que vous avez publié.

Didier CORTES : Il y a des clés de répartition.

Corinne Vignon : D'après la délibération ?

Didier CORTES : Oui ne vous inquiétez pas.

Patrick GRIGIS : Je pense aussi que ce qui explique la différence des chiffres, c'est que M. CORTES était président du SIPEBE, je m'entends, c'est vous qui proposiez la répartition du budget avec votre clé de répartition qui était accepté par l'ensemble des personnes qui y siégeait sauf que l'année dernière nous nous sommes rendus compte avec Madame MERVILLE que la clé de répartition qu'utilisait Madame BRUNIQUEL qui est devenue la nouvelle présidente, nous ne tombions pas sur les mêmes chiffres et nous étions clairement désavantagés.

Aurore MERVILLE-COMET: Et Pin-Balma ne nous a opposé aucune signature d'aucune délibération pour dire nous avons le droit de le faire. Donc s'il y avait eu une délibération ils me l'auraient opposé au lieu de l'accepter pour modifier les statuts comme nous l'avons fait.

Corinne Vignon : Evidemment.

Aurore MERVILLE-COMET: Nous avons rencontré M. le Maire de Pin-Balma, le SIPEBE, et ils étaient parfaitement d'accord avec ce que nous avons mis en place.

Corinne Vignon : Nous allons passer au vote. *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

*Vote à l'unanimité*

## ENFANCE- JEUNESSE

### 8- Tarif du CAJ pour les séjours (vacances de février 2016)

Aurore MERVILLE-COMET: Le Centre Animation Jeunesse organise un séjour à Ascou Pailhères fin février, pour 24 enfants de la commune et d'autres communes s'il manquait des enfants pour le compléter. Le tarif proposé pour ce séjour est fixé à 380 Euros. Trois animateurs partiront.

Corinne Vignon: Des questions ? Nous allons passer au vote, *qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

*Vote à l'unanimité*

### 9- Tarifs adhésion annuelle du CAJ

Aurore MERVILLE-COMET: Depuis quelques années, le tarif du Centre d'Animation Jeunesse était calculé selon quelques centimes par heure, ce qui demandé énormément de travail à l'agent d'animation qui s'en occupait, qui était Anabel à l'époque et qui posait d'énormes problèmes dans la facturation car nous pouvions facturer 0.03 centimes un mois et facturer 5 Euros le mois d'après ce qui était complètement illégal et qui posait beaucoup de problèmes par rapport à la trésorerie. Donc, après une discussion avec la CAF, nous proposons de revenir à une tarification annuelle selon le quotient familial c'est-à-dire que les enfants qui voudront aller au CAJ devront s'acquitter pour la première tranche de 0 à 900 de 13 Euros sur l'année, deuxième tranche de 900 à 1399 de 20 Euros pour l'année et troisième tranche au-delà de 1400 de 26 Euros pour l'année. Nous vous proposons de voter ces tarifs-là qui vont permettre de libérer du temps d'animation pour la personne qui était en charge, plus de facilités, une seule cotisation en début d'année et le reste du temps la personne pourra se consacrer à du travail pédagogique. Cette modification a été validée par la CAF.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE: Je voudrai intervenir parce que Mme MERVILLE aime toujours sous-entendre des choses. Bien sûr que la tarification que vous avez faite est bien plus simple et qui est celle que nous appliquions avant la réforme de la CAF, c'est la CAF qui nous avez imposé notre facturation au quart d'heure, à l'usage il se peut que la CAF ait trouvé cela ridicule. C'est bien plus simple, vous aviez eu l'air de dire que nous faisons une tarification.... N'importe quoi.

Aurore MERVILLE-COMET: Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, je dis simplement que l'ancienne tarification...

Patrick GRIGIS: C'est votre interprétation.

Aurore MERVILLE-COMET: Non pas du tout en plus

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE: Non.

Aurore MERVILLE-COMET: Nous nous sommes rendus compte de cette problématique quand nous avons paramétré le logiciel, et que Défi informatique nous a dit le tarif est impraticable, et ils nous ont même expliqué que les Mémors qui sont les appareils que nous utilisons sur le CLAE étaient bloqué au niveau du logiciel à cause de cette tarification du CAJ et que nous avons du matériel qui dort depuis des années car le tarif du CAJ est trop compliqué et qu'il ne peut pas faire la moulinette nécessaire pour appliquer les tarifs. Ce qui va nous permettre à partir de janvier de remettre en place les Mémors.

Corinne Vignon: Nous passons au vote. *Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

*Vote à l'unanimité.*

### 10- Tarifs du Vide grenier du CAJ

Corinne Vignon: Madame Merville garde la parole concernant la fixation des tarifs vide-grenier par le service enfance-jeunesse.

Aurore MERVILLE-COMET: Le service enfance-jeunesse va renouveler cette année son vide grenier en janvier au profit de l'association La Petite Maison d'Hermance, c'est le service qui va encaisser le prix des emplacements et le prix des boissons pour qu'ensuite les enfants puissent faire une petite cérémonie pour remettre à l'association le montant qu'ils auront réussi à récolter. Le prix des emplacements proposés est de 15 Euros, café, thé 50 centimes, boissons 1 Euro, gâteaux 1 Euro, crêpes 50 centimes, 3 crêpes 1 euros et sandwich 3 Euros. Voilà ce qui est proposé.

Corinne Vignon : Nous passons au vote. *Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.*

✓ **FINANCES**

11- Délibération autorisant l'engagement, le mandatement et la liquidation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016.

Madame le Maire donne la parole à Mme FAGET

Claudette FAGET : Il s'agit d'une autorisation de paiement de mandatement pour les dépenses d'investissement qui ont été budgétisées en 2015 et cela permet de pouvoir régler les factures d'investissement. Il y a une règle dans le chapitre des dépenses d'investissement du budget qui sont de 1.348.516 et nous en prenons le quart. Ce qui fait que nous pouvons mandater au niveau des investissements, au niveau des immobilisations corporelles nous pouvons payer jusqu'à 30.000 Euros et au niveau des immobilisations en cours jusqu'à 307.000 Euros tout cela avant le vote du budget. Cela permet de ne pas mettre les entreprises en difficulté.

Corinne Vignon : Des questions ?

Didier CORTES : Oui, je relis cette délibération et j'avoue que je n'ai pas bien compris. Peut-être que les règles ont changé depuis que je connais les budgets, mais jusqu'à présent, lorsque nous commençons une opération qui avait été budgétisée, nous pouvions en toute légalité reporter dans le budget reste à réviser, alors j'avoue que je ne comprends pas.

Claudette FAGET : Ce n'est pas la même chose, cela permet de régler les fournisseurs.

Didier CORTES : Oui mais j'ai bien compris, mais les fournisseurs en opération qui ont été commencées en 2015.

Claudette FAGET : Oui

Didier CORTES : Donc avec le reste à réaliser ...

Claudette FAGET : Non mais nous étions bloqués...

Corinne Vignon : L'année dernière nous avons été bloqués.

Didier CORTES : Dans le reste à réaliser nous ne sommes pas bloqués au niveau du budget. L'année dernière nous l'avons été car peut-être qu'en 2014 nous n'avions pas...

Claudette FAGET : Il faut voir Mme DURUT.

Corinne Vignon : Je sais pourquoi nous avons été bloqués l'an dernier, nous avons des factures en cours qui avaient été bloquées pendant 4 mois parce que nous n'avions pas passé cette délibération avant la fin de l'année. Et donc, à l'époque Mme ABADIE ne nous avait pas averti à ce sujet et donc nous avons vu Mme DURUT qui nous avait dit qu'il fallait absolument passer cette délibération pour que vous puissiez continuer à mandater sur les investissements.

Claudette FAGET : C'est obligatoire

Corinne Vignon : C'est administratif, ce n'est rien de bien compliqué. Sans cette délibération, tout ce qui est en cours nous ne pouvons plus payer

Didier CORTES : Oui mais ce qui est gênant c'est que cela est limité au quart de l'investissement.

Corinne Vignon : C'est comme cela, c'est la règle, je suis d'accord avec vous.

Didier CORTES : Cela veut dire que si cela dépassait le quart nous ne pourrions pas payer ?

Corinne VIGNON : Exactement.

Didier CORTES : Je suis surpris.

Aurore MERVILLE-COMET : dans l'article L 16-1 (inaudible)

Didier CORTES : non mais cela c'est autre chose l'article.

Aurore MERVILLE COMET : non, non c'est écrit: dans la limite du quart du crédit.

Didier CORTES : Non, cela est autre chose.

Corinne VIGNON : comment cela ? Vous avez le texte , "conformément à l'article 1612.1 du code général des Collectivités Territoriales jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence du budget avant cette date l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant peut engager, liquider, mandater, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les autorisations mentionnées à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. " C'est non discutable c'est l'article.

Claudette FAGET: toutes les municipalités le font.

Corinne VIGNON: je vais vous demander de voter cette délibération.

*Qui est contre ? Qui s'abstient? Je vous remercie.*

*Vote à l'unanimité.*

#### 12- Demande de subvention afférente à l'achat du serveur

Corinne VIGNON: Pour le serveur je vous demande de m'autoriser à demander des subventions nécessaires à l'acquisition de cet équipement.

*Qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie.*

*Vote à l'unanimité.*

#### 13- Décision modificative

Claudette FAGET: nous avons un fond de concours concernant l'avenue de la Digue à verser.

Corinne VIGNON: C'est donc le projet de la mandature précédente.

Claudette FAGET: voilà, nous aurions dû être au courant qu'il fallait verser ce fond de concours et nous ne l'avons pas été. Toulouse Métropole nous a dit " Vous avez 127.000€ à nous verser .... Bonne surprise. Ce montant passé au niveau des frais de l'investissement, comme nous ne l'avons pas prévu, nous sommes obligés, de créer un compte pour que la Trésorière puisse le payer, cet argent se sort d'un autre compte qui est déjà dans les investissements, pour cette année nous n'avons pas besoin de prendre la totalité de la somme, donc nous allons prendre une partie du compte du boulodrome où il y avait une prévision budgétaire qui nous permet de piocher là-dedans, nous allons sortir les 127.000€ du boulodrome pour pouvoir les mettre en subvention d'équipement versé et ensuite nous avons les travaux de sécurisation de la digue qui peuvent passer en investissement. Très bonne nouvelle, car au départ on nous avait dit que les travaux de sécurisation de la digue ne pouvaient pas passer en investissement. Nous avons aujourd'hui l'autorisation de les passer en investissement. Même opération, pour payer ces travaux de sécurisation nous sommes obligés d'ouvrir une opération, un numéro, un code et obligés d'alimenter un compte pour ce faire, nous sortons une certaine somme du terrain du boulodrome pour la mettre dans la sécurisation de la digue. Ce sont des écritures de compte à compte avec ouverture d'opération tout simplement.

Bernadette FAURE : et c'est de combien?

Claudette FAGET: pour la digue, nous mettons 200.000€ et pour la subvention d'équipement nous mettons 127.000€ qui nous sont demandés par Toulouse Métropole . Qui n'étaient pas prévus.

Corinne VIGNON: nous allons voter les décisions modificatives.

Claudette FAGET: 327.000€ qui partent d'un compte pour aller s'éclater dans deux comptes différents.

Corinne VIGNON: *Passons au vote, qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie.*

*Vote à l'Unanimité.*

#### 14- Participation au SDEHG pour les travaux d'éclairage public - Route de Lasbordes et face à l'impasse de Bourguignon

Corinne VIGNON: Nous allons placer sur des poteaux en béton déjà existants deux crosses, une route de Lasbordes et une face à l'impasse Bourguignon car Il y a peu d'éclairage de ce côté- là et il y a des enfants qui vont à l'école à pieds et ont besoin de rejoindre leur maison, de façon sécuritaire, c'est difficile route de Lasbordes de parler de sécurité car il n'y a pas de trottoir, mais au moins qu'ils puissent descendre du bus et arriver chez eux de façon plus tranquille. Pour ces travaux, le montant à la charge de la commune est de 606€ part du SDEHG est de 908€ et la part de la TVA récupérée par le SDEHG est de 169€. Je vous demande d'approuver ce projet, *qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.*

#### 15- Participation au SDEHG pour les travaux d'éclairage public Chemin de Lasserre

Madame VIGNON garde la parole et continue en abordant d'autres travaux qui seront effectués par le SDEGH Chemin Lasserre ou seront également posés des crosses. Pour ces travaux le montant à la charge de la commune est de 1762€, la part du SDEHG 2641€ et la TVA 785 € récupérée par le SDEHG le total est de 5188€.

Anne-Lise CAMUS: cela se situe côté SUPER U?

Corinne VIGNON: Exactement.

Nous allons passer au vote : *qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie.*

*Vote à l'unanimité.*

16- Subvention association syndicale libre du lotissement l'orée du lac

Corinne VIGNON: Comme nos précédents collègues nous votons l'aide que peut apporter la commune à cette association, sachant que ce lotissement n'est pas encore rétrocedé mais qui va l'être en 2016. La mandature précédente s'était engagée à payer à juste titre d'ailleurs, les taxes foncières, l'électricité ...

Didier CORTES: Et l'assurance.

Corinne VIGNON: L'assurance, donc nous reprenons la même délibération pour les impôts fonciers le montant est de 664€. Nous allons voter cette délibération, *qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie. Vote à l'unanimité.*

17- Délibération sur le gardiennage de l'église.

Corinne Vignon: L'indemnité est de 474€ pour l'année 2016, pour l'abbé REY, qui bénéficie de cette indemnité chaque année donc il est question de la renouveler. Je vous propose d'adopter cette délibération. *Qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie. Vote à l'unanimité*

18- Fixation des prix location salle des fêtes année 2016

Corinne VIGNON: Je pense qu'il y a eu une erreur en matière de tarif.

Patrick GRIGIS: C'est pour le Club House.

Bernadette FAURE : J'allais poser la question, car cela avait drôlement augmenté.

Corinne VIGNON: pour la location de la salle des fêtes nous nous demandions s'il ne fallait pas la passer à 200€.

Patrick GRIGIS: A terme, vu les travaux d'embellissement et rendre la salle agréable pour des gens qui louent nous pourrions augmenter les tarifs.

Corinne VIGNON: C'est 30€

Patrick GRIGIS: Est ce que nous le faisons cette année où pour l'année d'après... Mais dans tous les cas il y aura une augmentation qui sera proposée.

Corinne VIGNON: Actuellement elle est à 170€ et à 85€ pour le personnel communal. Nous venons de changer la chaudière...l'année prochaine nous allons changer les tables.

Claudette FAGET: je pense que nous devrions l'augmenter un petit peu quand même vu les frais d'entretien.

Corinne VIGNON: cela fait quelques années qu'elle est à ce tarif.

Didier CORTES: Qu'est-ce que cela représente comme recette? Rien?

Claudette FAGET: C'est toujours cela.

Patrick GRIGIS: C'est symbolique.

Corinne VIGNON: Elle est louée par les entreprises Patrick GRIGIS: il va y avoir de l'embellissement, changer les tables, Claudette FAGET: les chaises, cela fait des frais.

Patrick GRIGIS: Porter la répercussion sur cette année non mais l'année prochaine, nous nous poserons la question. À partir du moment où nous mettons du nouveau matériel....

Bernadette FAURE : Le matériel nous sommes subventionnés Corinne VIGNON: pour cette année, nous allons garder ces tarifs- là

Bernadette FAURE : Elle est souvent louée par les entreprises?

Corinne VIGNON: Cette année, les ateliers de la Haute Garonne, Super U, ...

Patrick GRIGIS: C'est bien une location, ce n'est pas un prêt.

Bernadette FAURE : Je ne me souvenais pas que nous ayons noté : « aux entreprises ».

Corinne VIGNON: Non, c'est pour cela que nous l'avons rajouté

Bernadette FAURE : cela n'y était pas l'année dernière ?

Corinne VIGNON: Non cela n'y était pas.

Bernadette FAURE : D'accord.

Corinne VIGNON: Nous l'avons rajouté car nous étions sollicités.

Aurore MERVILLE-COMET: Cela fait une rentrée d'argent non négligeable pour l'entretien de la salle.

Corinne VIGNON: Oui cela permet de payer le ménage ...

Bernadette FAURE : La finalité ce n'était pas celle-là au départ.

Corinne Vignon: Oui la finalité n'était pas celle-là.

Bernadette FAURE : la finalité était de rendre service aux gens de la commune

Corinne VIGNON: Oui mais vous la louiez quand même ?

Bernadette FAURE : Oui mais quand nous sommes arrivés nous ne pouvions pas la louer. Les gens de la commune n'avaient pas accès aux salles.

Corinne VIGNON: Les administrés n'avaient pas accès aux salles?

Bernadette FAURE : Ils n'avaient pas accès aux salles. C'est nous qui avons ouvert les salles aux gens, donc c'est pour cela la finalité n'était pas de récolter de l'argent, c'était pour rendre service aux gens du village.

Corinne VIGNON: Nous allons dans le même esprit, nous souhaitons rendre service aux administrés, tout en louant les salles.

Bernadette FAURE : Quand c'est pour récolter trois francs six sous c'est quand même ...

Corinne VIGNON: Oui c'est sur nous n'allons pas être riche avec cela, je suis d'accord. Mais quand nous prêtons une salle, il y a un coût pour payer les femmes de ménage. À voir mais nous verrons si nous pouvons augmenter de 30€ symboliques l'année prochaine. Aujourd'hui je vous propose d'adopter cette délibération telle qu'elle a été proposée.

*Qui est contre ? Qui s'abstient? Je vous remercie Vote à l'unanimité*

#### 19- Fixation des prix location Club House année 2016.

Corinne VIGNON: Le tarif de la location du club House est de 80€ pour les administrés et de 40€ pour les agents communaux. Pour cette délibération, qui est contre? Qui s'abstient?

Didier CORTES: La location du Club House vous savez que nous ne sommes pas d'accord...

Corinne Vignon: Oui

Didier CORTES: En toute logique nous n'allons pas accepter les tarifs.

Corinne VIGNON: Donc *4 contre, pas d'abstention.*

#### 20- Tarifs bibliothèque année 2016

Corinne VIGNON: 14€ pour les familles, 10€ pour les étudiants, 21€ pour les extérieurs, tarifs inchangés depuis des années. Pour cette délibération qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie.

*Vote à l'unanimité*

#### 21- Fixation du prix des copies documents administratifs.

Corinne VIGNON: 0, 30cts pour les formats A4, 0,35 cts pour le format A3, là aussi tarifs inchangés. Pour cette délibération, *qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie.*

*Vote à l'unanimité*

### ✓ RESSOURCES HUMAINES

#### 22- Création d'un poste d'attaché territorial et création d'un contrat pour besoin saisonnier

Corinne VIGNON: Mme ABADIE est partie à la retraite et Nathalie AYZAC ici présente la remplace, elle avait un contrat en CDD d'accroissement d'activité qu'on ne peut pousser qu'à 12 mois, elle arrive aux termes de ces 12 mois. Il faut savoir qu'elle est attachée territoriale, que ce poste n'existait pas à FLOURENS et nous allons créer ce poste d'attachée Territoriale. Ouverture d'un poste pour besoins saisonniers, je vous l'explique, il s'agit d'un problème administratif, il se trouve que le poste doit passer en CAP, qu'il faut 8 semaines à peu près pour qu'il soit approuvé en CAP, et donc nous sommes obligés de le créer techniquement sur besoins saisonniers.

Pour cette délibération, *qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie.*

*Vote à l'unanimité*

#### 23- Attributions bons cadeaux.

Aurore MERVILLE : Comme l'an dernier, nous avons transformé une partie de la prime en bon cadeaux puisqu'ils ne sont soumis à aucune charge uni-salariale ni patronale cela engendre du pouvoir d'achat, cette année nous renouvelons la même attribution de bon cadeaux avec une augmentation de 3€ puisque le montant de l'URSSAF a augmenté donc

159€ par agent. Je vous demande de voter la délibération qui nous permettra de leur attribuer les bons cadeaux.

Didier CORTES: 159€ par agent

Aurore MERVILLE: 159€ par agent. C'est le maximum que l'URSSAF fixe sans être soumis à charges sociales.

Corinne VIGNON: Pour cette délibération, *qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie Messieurs, Dames. Vote à l'unanimité*

Corinne VIGNON: Je vais clôturer le Conseil Municipal

Anne-Lise CAMUS: Je voudrais savoir comment Anabel allait être remplacée?

Corinne VIGNON: Nous sommes en train d'étudier cela. Par un agent.

Anne-Lise CAMUS: Il va y avoir une embauche.

Corinne VIGNON: bien sûr c'est nécessaire.

Aurore MERVILLE COMET: Elle gère le CAJ depuis des années, elle est à 35 heures nous ne pouvons pas nous passer d'une personne sur le poste.

Corinne VIGNON: c'est évident

Aurore MERVILLE: Nous promettons ce poste à une personne qui est recrutée au CLAE depuis le début de l'année et qui donne toute satisfaction. Elle va avoir le gros projet d'ouvrir le nouveau local, pour nous c'est vraiment quelque chose de très important. Elle va avoir beaucoup de travail dans les mois qui vont venir. Il y a un gros projet éducatif et pédagogique autour de cela.

Anne-Lise CAMUS: C'est une personne qui a de l'expérience en matière d'animation je suppose.

Aurore MERVILLE : Bien sûr, elle est éducatrice spécialisée.

Didier CORTES: et cela sera mis en œuvre en début d'année?

Corinne VIGNON: Janvier. Lorsqu' Anabel partira.

Anne-Lise CAMUS: Une dernière question, Qu'est- ce qu'il se passe à la salle des fêtes entre le 23 et le 27, nous voulions reporter un cours de yoga, on nous a répondu que ce n'était pas possible le 23.

Patrick GRIGIS: Non la salle n'est pas fermée sauf qu'il n'y a pas d'activité normalement sur cette période-là c'est tout.

Anne-Lise CAMUS: et nous n'aurions pas pu le faire malgré tout

Corinne VIGNON: bien sûr

Anne-Lise CAMUS: Notre professeur a envoyé à tout le monde..

Aurore MERVILLE: il y a une question d'assurance.

Corinne VIGNON: Personne n'est venu nous le demander.

Patrick GRIGIS: Effectivement il y a eu une demande pour un cours de yoga qui n'a pas pu avoir lieu le 11 novembre et la demande avait été faite pour le 23 décembre, la réponse donnée était peut être mal formulée, la salle n'est pas mise à disposition habituellement sur ce temps- là. Je suis étonné que vous veniez en parler...

Anne-Lise CAMUS: je ne vais pas polémiquer, je voulais juste savoir s'il y avait quelque chose de particulier à cette date-là.

Corinne VIGNON: le 23 il y avait la mise en place du repas des Ateliers de la haute Garonne.

Bernadette FAURE : Au niveau du téléthon nous pouvons savoir ce qui a été récolté ?

Myriam ALZAGA : Cela n'a pas été compté encore je le compte demain. Je le ferai communiquer par M.COLOMBIES et ce sera mis sur le site.

Corinne VIGNON: Oui vous avez pu constater que le site a un nouveau visage.

Aurore MERVILLE: La prochaine étape sera le portail famille et sera testé mi-janvier pour les premières demandes d'inscriptions aux activités, paiement cantine CLAE, une seule facture mensuelle directement sur le site à partir de février, comme nouveauté également la possibilité pour les parents ayant un enfant en garde alternée de pouvoir avoir chacun leur facture partagée.

Corinne VIGNON: cela va faire gagner du temps aux agents.

Aurore MERVILLE : ils sont en train de finaliser tous les fichiers dans le logiciel. Tout le personnel a été formé au cours des deux derniers mois.

Corinne VIGNON: très bien nous allons clôturer ce Conseil Municipal et donner la parole au public.

La séance se lève